

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'ADAMAOUA

DEPARTEMENT DE FARO ET DEO

COMMUNE DE TIGNERE

SECRETARIAT GENERAL

STRUCTURE INTERNE DE GESTION ADMINISTRATIVE DES
MARCHES PUBLICS

COOPERATION CAMEROUN-BANQUE MONDIALE
CAMEROUN - WORLD BANK COOPERATION



Projet de Gouvernance Locale et
Communautés Résilientes -P175846-
Unité de Gestion du Projet (UGP-PROLOG)

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

ADAMAWA REGION

FARO AND DEO DIVISION

TIGNERE COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

COUNCIL ADMINISTRATIVE PUBLIC CONTRACT UNIT

ADDITIF N°01 DU 04/09/2026 A LA DEMANDE DE COTATIONS N° 04 /DC/CTIG/SG/SIGAMP /2026 DU 17/08/2026 Pour les travaux de construction d'un bloc latrine au marché de dimanche, dans la Commune de Tignère, Département du Faro et Deo, Région de l'Adamaoua

Le Maire agissant en qualité de Maître d'Ouvrage communique à l'attention de tous les Candidats ayant retirés ou intéressés par la Demande de Cotations N°04 /DC/CTIG/SG/SIGAMP du 17/08/2026 relative aux travaux de construction d'un bloc latrine au marché de dimanche que, ladite Demande de Cotations est modifiée ainsi qu'il suit :

ANNEX 1 :

Exigences en matière de travaux : Spécifications

<u>Au lieu de</u>	<u>Lire plutôt</u>
Spécifications techniques et plans	
1. <u>OBJET DES TRAVAUX</u>	1. <u>OBJET ET ÉTENDUE DES PRESTATIONS</u>

L'objet du présent marché est la réalisation des travaux de construction d'un bloc latrine au marché de dimanche, dans la Commune de Tignère, Département du Faro et Deo, Région de l'Adamaoua	L'objet du présent marché est la réalisation des travaux de construction d'un bloc latrine au marché de dimanche, dans la Commune de Tignère, Département du Faro et Deo, Région de l'Adamaoua Le présent prix comprend l'ensemble des travaux nécessaires à la préparation des supports, à l'exécution des enduits intérieurs et extérieurs, au ponçage, au ratissage éventuel, à l'impression, aux couches de peinture de finition, aux reprises, aux raccords, aux protections, au nettoyage et à la remise en état des locaux après exécution. L'entreprise est réputée avoir pris connaissance de la nature des supports, des contraintes d'usage des bâtiments et des exigences de qualité de finition attendues. Les prestations comprennent toutes les sujétions nécessaires pour livrer des ouvrages parfaitement achevés, propres et homogènes.
2. NORMES ET REGLEMENTS APPLICABLES Les matériaux et leur mise en œuvre devront : ✓ Satisfaire aux normes françaises de l'afnor ; ✓ Satisfaire les règles de l'afnor DTU relatives à l'hydraulique ; ✓ Respecter les principes de construction et les conditions essentielles d'utilisation du béton armé (BA). La réglementation est celle du BAEL 99 ; ✓ Respecter les normes techniques en vigueur au Cameroun ; ✓ Respecter les spécifications techniques du présent marché.	2. NORMES ET REGLEMENTS APPLICABLES Les matériaux et leur mise en œuvre devront : ✓ Satisfaire aux normes ; ✓ Satisfaire les règles relatives à l'hydraulique ; ✓ Respecter les principes de construction et les conditions essentielles d'utilisation du béton armé (BA). La réglementation est celle du BAEL 99 ; ✓ Respecter les normes techniques en vigueur au Cameroun ; ✓ Respecter les spécifications techniques du présent marché. 2.1 RÉFÉRENCES TECHNIQUES Les travaux seront exécutés conformément : - Aux règles de l'art et aux bonnes pratiques professionnelles - Aux prescriptions du fabricant des produits mis en œuvre - Aux dispositions applicables aux travaux de peinture et de préparation des supports. <i>En cas de divergence entre documents, la prescription la plus contraignante en</i>

matière de qualité de finition sera retenue. Aucun produit ne pourra être appliqué sans compatibilité démontrée avec le support et les couches précédentes. L'application d'enduit ou de peinture vaudra acceptation sans réserve du support par l'entrepreneur, sous réserve des réserves écrites formulées lors de la réception initiale du support.

3. CONSISTANCE DES TRAVAUX

Ces travaux comprennent :

1. ,
2. ...
3.

3. CONSISTANCE DES TRAVAUX

Ces travaux comprennent :

1. ,
2. ...
3.

RECONNAISSANCE DES SUPPORTS

Avant toute exécution, l'entrepreneur procédera à la **reconnaissance complète des supports** en présence de l'ingénieur du marché ou de son représentant. Cette opération portera notamment sur:

Élément de contrôle	Détail
État de surface	Planéité, aplomb, équerrage
Cohésion du support	Intégrité structurelle et adhérence
Humidité	Détection de toute humidité anormale
Défauts	Fissures, défauts de structure, reprises à effectuer

L'application d'enduit ou de peinture vaudra acceptation sans réserve du support par l'entrepreneur, sous réserve des réserves écrites formulées lors de la réception initiale du support.

PRÉPARATION DES SUPPORTS

Tous les supports devront être :

- Propres, secs, sains et cohésifs
- Dépoussiérés, exempts de graisse, d'huiles, de laitance et de produits de décoffrage

Exempts de parties non adhérentes, de rouille apparente, de moisissures et de toute trace susceptible de nuire à l'adhérence

Travaux de reprise obligatoires avant toute finition :

Type de défaut	Traitement requis
Trous, épaufrures, nids de gravier, éclats	Rebouchage, ragréage ou armement selon le cas
Joints imparfaits et fissures mal fermées	Purge, reprise ou armement
Humidité anormale	Refus de la surface jusqu'à assèchement complet

EXIGENCES SUR LES ENDUITS

L'enduit de dressage et de ragréage devra être appliqué en une ou plusieurs passes selon l'état du support, sans dépasser l'épaisseur admissible par le produit.

Pour un produit de type PANTICOAT :

Paramètre	Spécification
Rendement d'application	Environ 3 à 5 kg/m ²
Épaisseur	Environ 3 à 4 mm
Mélange	Avec ciment et eau selon des proportions précises adaptées à l'état du support
Impression préalable	Requise si nécessaire avant application

Exigences d'exécution :

- Les surfaces devront être **planes, régulières et aptes à recevoir la peinture de finition** sans défaut visible
- Sauf prescription particulière, l'enduit de finition devra être appliqué de manière **continue**, avec talochage ou lissage soigné et ponçage fin après séchage complet
- Les **zones localisées de reprise** devront être fondues dans l'ensemble sans démarcation perceptible en lumière naturelle ou artificielle

TOLÉRANCES DE GÉOMÉTRIE

Paramètre	Tolérance admissible
Planéité (contrôlée à la règle de	Écart maximal : 5 mm pour les locaux

2,00 m)	courants
Verticalité (enduits entre nus et repères)	exécutés Écart maximal : 0,015 m sur 3 m
Angles et arêtes	Francs, rectilignes, réguliers, sans épaufrure ni désaffleurement

Des tolérances plus strictes pourront être exigées par le maître d'ouvrage lorsque des niveaux de finition supérieurs sont requis.

ASPECT DE FINITION DES ENDUITS

Les surfaces enduites devront présenter :

- Un **aspect homogène** sur l'ensemble de la surface
- Aucun **faïençage**, aucune fissure, aucune cloque, aucun bullage, aucune strie, aucune marque de taloche visible, aucune reprise apparente, aucune différence de texture
- Des **raccords invisibles** entre bandes, reprises et angles après peinture
- Pour les locaux exigeant un niveau de finition élevé, une **surface témoin validée** devra être réalisée avant exécution en série

SYSTÈME DE PEINTURE

Le système de peinture comprendra au minimum :

- La préparation du support
- Une couche d'impression adaptée
- Le nombre de couches de finition nécessaire pour assurer la couverture, l'uniformité de teinte et la durabilité du revêtement

L'ingénieur pourra exiger des surfaces témoins fixes ou mobiles pour valider le rendu, la teinte, l'aspect et le niveau de finition avant généralisation.

Tous les produits utilisés devront être :

- De première qualité
- Compatibles entre eux
- Conformés aux fiches techniques du fabricant

APPLICATION DES PEINTURES

Type de surface	Produit	Nombre de couches
Murs intérieurs	Pantex 800	Minimum 2 couches de finition (3 si le pouvoir couvrant l'exige)
Murs extérieurs	Pantex 1300	Minimum 2 couches de finition (3 si le pouvoir couvrant l'exige)
Soubassement (15 cm)	Peinture glycérophtalique	2 couches

Exigences d'application :

- Les supports devront être **parfaitement secs, propres et préparés**
- L'entreprise devra respecter les **temps de séchage, les rendements, les taux de dilution et les conditions climatiques** prescrits par le fabricant
- Les couches devront être **croisées, régulières et uniformes**
- **Aucune trace de rouleau, coulure, surépaisseur, manque, embu ni lustrage parasite** ne sera toléré
- Les **reprises en cours de surface** devront être évitées ou fondues de manière invisible

CRITÈRES D'ACCEPTATION

Les défauts suivants entraîneront le **refus obligatoire et la reprise aux frais de l'entrepreneur, sans délai** :

Catégorie de défaut	Description
Défauts géométriques	Défauts de planéité ou d'aplomb au-delà des tolérances admises
Défauts d'enduit	Enduits fissurés, poudreux, cloqués, décollés, farinants ou mal lissés
Défauts de peinture	Différences de teinte ou de brillance, coulures, manques, reprises visibles ou défauts de couverture

	<table border="1"> <tr> <td>Défauts de détail</td><td>Angles, tableaux, arêtes ou raccords mal exécutés</td></tr> <tr> <td>Contamination</td><td>Salissures, bavures, éclaboussures ou dégradations d'ouvrages adjacents</td></tr> </table> SURFACES TÉMOINS Avant l'exécution de l'ensemble du chantier, l'entrepreneur réalisera, à la demande de l'ingénieur, une ou plusieurs surfaces témoins par type de support et par système de finition. <table border="1"> <tr> <td>Exigence</td><td>Détail</td></tr> <tr> <td>Conservation</td><td>Les surfaces témoins devront être maintenues jusqu'à la réception</td></tr> <tr> <td>Rôle de référence</td><td>Serviront de référence pour le contrôle de l'aspect, de la teinte, de la texture et de la qualité d'exécution</td></tr> <tr> <td>Autorisation de production</td><td>Aucune production en série ne sera admise avant validation écrite de ces témoins</td></tr> </table>	Défauts de détail	Angles, tableaux, arêtes ou raccords mal exécutés	Contamination	Salissures, bavures, éclaboussures ou dégradations d'ouvrages adjacents	Exigence	Détail	Conservation	Les surfaces témoins devront être maintenues jusqu'à la réception	Rôle de référence	Serviront de référence pour le contrôle de l'aspect, de la teinte, de la texture et de la qualité d'exécution	Autorisation de production	Aucune production en série ne sera admise avant validation écrite de ces témoins
Défauts de détail	Angles, tableaux, arêtes ou raccords mal exécutés												
Contamination	Salissures, bavures, éclaboussures ou dégradations d'ouvrages adjacents												
Exigence	Détail												
Conservation	Les surfaces témoins devront être maintenues jusqu'à la réception												
Rôle de référence	Serviront de référence pour le contrôle de l'aspect, de la teinte, de la texture et de la qualité d'exécution												
Autorisation de production	Aucune production en série ne sera admise avant validation écrite de ces témoins												
4. RECEPTION TECHNIQUE DE CONFORMITE DES TRAVAUX ET FOURNITURES. La pompe, les accessoires et les pièces détachées qui s'y rattache, les tubes PVC (Y compris les crépines) destinées à l'équipement des forages, feront l'objet de réception technique de conformité avant la pose sur les sites. L'entrepreneur fournira pour les besoins de cette réception les éléments suivants : 1. ... 2. 3. 4.1 - POUR LES ENDUITS ET FINITIONS DE L'OUVRAGE - En cas de rejet des Travaux réalisées pour non-conformité aux cahiers des charges, pour avarie constatée, ou pour vice de fabrication décelé, l'Entrepreneur sera tenu de les remplacer par des fournitures et travaux conformes, à ses frais et sans préjudice	4. RECEPTION TECHNIQUE DE CONFORMITE ET REPRISE DES TRAVAUX ET FOURNITURES. La pompe, les accessoires et les pièces détachées qui s'y rattache, les tubes PVC (Y compris les crépines) destinées à l'équipement des forages ainsi que les enduits, feront l'objet de réception technique de conformité avant la pose sur les sites. L'entrepreneur fournira pour les besoins de cette réception les éléments suivants : 1. ... 2. 4.1 - POUR LES ENDUITS ET FINITIONS DE L'OUVRAGE La réception des ouvrages ne pourra intervenir qu'après : - Contrôle visuel - Contrôle de planéité - Vérification de l'aspect des angles et des arêtes												

des sanctions prévues en cas de retard dans la livraison des ouvrages.

Le procès-verbal de réception de conformité des travaux et fournitures ne libère en rien l'Entrepreneur de ses engagements. En outre, le Maître d'ouvrage se réserve le droit de procéder à des vérifications à tout moment pour s'assurer de la conformité des fournitures ainsi réceptionnées.....

- Validation de la conformité des finitions

- PROTECTION ET NETTOYAGE

L'entrepreneur assurera :

Obligation	Étendue
Protection	Toutes les menuiseries, sols, équipements, appareillages, quincailleries, vitrages et ouvrages déjà exécutés
Nettoyage	Nettoyage complet des locaux et évacuation de l'ensemble des déchets
Remise en état	Remise en état des abords dans leur état initial avant réception
Réparations	Toute dégradation causée par les interventions de l'entrepreneur sera réparée à ses frais

Toute non-conformité constatée à la réception, pendant les opérations préalables à la réception ou pendant la période de garantie, fera l'objet d'une reprise complète aux frais de l'entreprise, sans supplément de prix ni prolongation non justifiée du délai d'exécution.

Le procès-verbal de réception de conformité des travaux et fournitures ne libère en rien l'Entrepreneur de ses engagements. En outre, le Maître d'ouvrage se réserve le droit de procéder à des vérifications à tout moment pour s'assurer de la conformité des fournitures ainsi réceptionnées.

Le reste sans changement. /-

Ampliations :

- ✓ UGP & UCR PROLOG ;
- ✓ AMAP ;
- ✓ CIPM-Commune Tignère,
- ✓ Mairie (pour affichage) ;
- ✓ Chronos/Archives

Tignère, le 04/09/2026.

Le Maire
Maître d'Ouvrage



Mohamed Lamine